

12 **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

21 Numéro de dépôt: 85420151.4

51 Int. Cl.⁴: **A 63 C 11/22**

22 Date de dépôt: 20.08.85

30 Priorité: 21.08.84 FR 8413266

71 Demandeur: **KERMA Société Anonyme, 66-68, avenue de Genève, F-74700 Sallanches (FR)**

43 Date de publication de la demande: 26.03.86
Bulletin 86/13

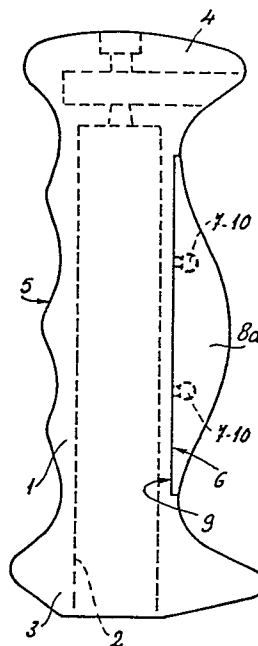
72 Inventeur: **Joseph, Claude, 68 avenue de Genève, F-74700 Sallanches (FR)**

64 Etats contractants désignés: **AT BE CH DE GB IT LI LU NL SE**

74 Mandataire: **Maureau, Bernard et al, Cabinet GERMAIN & MAUREAU Le Britannia - Tour C 20, Boulevard Eugène Déruelle, F-69003 Lyon (FR)**

54 **Poignée de bâton de ski.**

57 Cette poignée de bâton de ski est constituée par au moins deux éléments (1, 8a) fabriqués séparément et dont l'un (1) coopère directement avec le bâton et sert de support à l'autre (8a) qui présente, d'une part, une zone de dimensions déterminées par celles du premier élément et, d'autre part, une zone dont les dimensions sont fonction de celles à donner à la poignée, ces deux éléments comportant des moyens (7, 10...) d'assemblage l'un à l'autre.



POIGNEE DE BATON DE SKI

Les bâtons de ski comportent toujours une poignée rapportée à leur extrémité supérieure. Cette poignée qui est le plus souvent réalisée par moulage en matière
5 plastique est constituée par un corps tubulaire qui est emmanché et fixé sur le sommet du bâton et qui présente extérieurement un profil facilitant la prise en main du bâton par le skieur.

Par mesure d'économie, les poignées ont presque
10 toujours les mêmes dimensions. Or les tailles des mains des skieurs sont très variables. Telle poignée convient ainsi très bien à un skieur, mais moins bien ou même mal à un autre skieur. Pour éviter cet inconvénient, le commerçant devrait disposer de bâtons qui diffèrent non seu-
15 lement par leur longueur, mais aussi par les dimensions de leurs poignées. Il est aisément concevable qu'il en résulterait, pour le fabricant, la nécessité d'un investissement important en moules de diverses dimensions et, pour le commerçant, l'obligation de stocker de très nom-
20 breux bâtons. Tout cela conduirait à une forte augmentation du coût.

L'invention résoud ce problème, en proposant une poignée constituée par au moins deux éléments fabriqués séparément et dont l'un, immuable en dimensions,
25 coopère directement avec le bâton et sert de support à l'autre qui présente, d'une part, une zone de dimensions fixes déterminées par celles du premier élément, et, d'autre part, une zone dont les dimensions sont fonction de celles à donner à la poignée, ces deux éléments comportant des moyens d'assemblage l'un à l'autre.
30

De cet agencement il résulte que toutes les poignées comportent un élément identique auquel est associé un élément complémentaire qui détermine les dimensions de la poignée. Cet élément identique étant celui de base,
35 le bâton peut être livré avec cet élément ; et pour adapter exactement ce bâton à la morphologie du skieur il suffira au commerçant de disposer d'éléments complémentaires

de diverses dimensions.

Diverses formes d'exécution sont possibles. Suivant l'une d'elles, le corps de la poignée présente, sur une partie de sa périphérie, une face ayant un profil
5 identique à celui de la face correspondante d'un élément complémentaire dont les dimensions transversales déterminent celles finales de la poignée, des clips, vis ou autres moyens étant prévus pour relier le corps de la poignée et l'élément rapporté. La face par laquelle le
10 corps et cet élément coopèrent est avantageusement une face plane.

Suivant une autre forme d'exécution de l'invention, la poignée est formée en combinaison, par un premier élément tubulaire comportant une base constituant la base
15 de la poignée et par un deuxième élément tubulaire coiffant le premier et dont les dimensions transversales déterminent celles de la poignée. Des moyens de liaison entre ces deux éléments sont prévus. Ils peuvent être quelconques. Il peut par exemple s'agir de la vis permettant
20 habituellement la fixation de la dragonne sur la poignée. Dans ce cas l'élément tubulaire intérieur de la poignée comporte, à son sommet, un fond présentant un orifice central dans lequel se visse directement ou indirectement la tige d'une vis qui assure simultanément la liaison entre
25 les deux éléments de la poignée et la fixation de la dragonne.

Le dessin schématique annexé représente d'ailleurs, à titre d'exemples non limitatifs, deux formes
d'exécution de la poignée de bâton de ski faisant l'objet
30 de l'invention :

Figures 1 et 2 sont des vues respectivement de côté en élévation et en coupe verticale des deux éléments constitutifs de la poignée, dans le cas de la première forme d'exécution ;

35 Figure 3 est une vue en coupe verticale identique à la figure 2, mais dans le cas où l'élément représenté par cette figure est destiné à la réalisation d'une

poignée de plus grandes dimensions ;

Figure 4 est une vue de côté en élévation d'une poignée de grandes dimensions réalisée par coopération des éléments représentés respectivement à la figure 1 et à la
5 figure 3 ;

Figure 5 et 6 sont des vues en coupe longitudinale des deux éléments constitutifs de la poignée, dans le cas de la seconde forme d'exécution ;

Figure 7 est une vue en coupe longitudinale identique à la figure 6, mais dans le cas d'un élément destiné à
10 la réalisation d'une poignée de plus grandes dimensions ;

Figure 8 est une vue en coupe longitudinale de la poignée réalisée par association des éléments représentés aux figures 5 et 6, et

15 Figure 9 est une vue partielle en coupe longitudinale de la même poignée, agencée pour permettre de régler ses dimensions non seulement transversales, mais aussi longitudinales.

A la figure 1, (1) désigne le corps d'une poignée
20 réalisé en matière plastique moulé. Comme cela est connu en soi, ce corps (1) présente un canal longitudinal (2) destiné à son emmanchement sur l'extrémité supérieure du bâton ; il se termine par une embase (3) et par une tête (4) ; et il présente latéralement sur une partie de sa périphérie
25 des crans (5) facilitant la prise en main du bâton.

Conformément à l'invention le corps (1) de la poignée présente sur presque toute sa hauteur, entre sa base (3) et sa tête (4) et sur une partie de sa périphérie, une zone méplate (6) qui occupe une position diamétralement opposée aux crans (5). Sur cette face méplate (6) font saillie
30 des doigts (7) qui viennent de moulage avec le corps de la poignée.

Ce corps (1) constitue l'un des deux éléments de la poignée. Pour la réalisation de la poignée, il est, en
35 effet, associé à un deuxième élément (8) (figure 2). Cet élément (8) qui est lui aussi réalisé en matière plastique moulé comporte une face plane (9) dont les dimensions cor-

respondent à celles de la face plane (6) du corps (1) de la poignée. L'autre face de cet élément (8) est bombée ; et ses dimensions transversales sont fonction de celles devant être finalement données à la poignée.

5 C'est ainsi que, dans le cas représenté à la figure 2, l'élément (8) est relativement plat afin que, par coopération avec le corps (1), il permette de réaliser une poignée de petite section. La liaison entre le corps (1) de la poignée et l'élément complémentaire (8) est réalisée par
10 pénétration des deux doigts (7) du corps (1) dans deux logements correspondants (10) aménagés dans l'élément (8).

La figure 3 représente un élément complémentaire (8a) dont les dimensions transversales sont supérieures à celles de l'élément (8). En faisant coopérer cet élément
15 (8a) avec le corps (1) de la poignée, il est possible d'obtenir une poignée de forte section, comme le montre la figure 4.

Dans le cas de la variante d'exécution représentée aux figures 5 à 8, la poignée est constituée par deux élé-
20 ments tubulaires respectivement (12 et 13). L'élément (12) consiste en un véritable tube en matière plastique comportant, venant de moulage avec lui, une embase (14) constituant la base définitive de la poignée, et un fond supérieur (15) présentant un orifice central (16).

25 L'élément tubulaire (13) associé à celui (12) détermine la forme et les dimensions transversales de la poignée. Il présente un alésage central (17) dont le diamètre permet son emmanchement sur celui (12). Cet élément (13) se termine par une tête (18) présentant, d'une part, un loge-
30 ment destiné à recevoir les deux extrémités de la dragonne et, d'autre part, un canal central (20) destiné au passage de la vis habituellement utilisée pour la fixation de la dragonne dans la poignée.

Cet élément (13) peut présenter des dimensions
35 transversales variables afin de permettre la réalisation de poignées de diverses tailles, la seule condition impérative étant que son alésage (17) possède toujours le même diamètre

pour son emmanchement sur l'élément (12).

L'élément (13) représenté à la figure 6 peut être considéré comme déterminant la réalisation d'une poignée de petite taille. Par contre, l'élément (13a) représenté à la
5 figure 7 peut être considéré comme déterminant la réalisation d'une poignée de grande taille.

La figure 8 représente une poignée montée, réalisée par coopération de l'élément tubulaire intérieur (12) avec l'élément extérieur (13) représenté à la figure 6 ; il
10 s'agit donc d'une poignée de petite taille.

Quelle que soit la taille de la poignée, c'est-à-dire quel que soit l'élément (13), (13a) ... associé à l'élément (12), la fixation de l'élément (13), (13a)... sur l'élément (12) est réalisée au moyen de la vis habituelle
15 (non représentée au dessin) utilisée pour la fixation des deux extrémités de la dragonne dans le logement supérieur (19) aménagé dans la tête (18) de la poignée. L'extrémité de cette vis coopère directement avec la paroi de l'orifice (16) prévu dans le fond de l'élément (12) ou avec un écrou
20 noyé dans cet orifice.

Cette forme d'exécution de la poignée offre une possibilité de réglage supplémentaire, à savoir celui de la longueur de la poignée, ce qui permet une bonne adaptation de cette poignée non seulement à la longueur, mais aussi à
25 la largeur de la main. Comme le montre la figure 9, ce but est atteint en rendant le corps tubulaire (12) et son embase annulaire (14) indépendants l'un de l'autre et en interposant, entre eux sur le bâton, une ou plusieurs rondelles (21). Pour réaliser une poignée ayant une longueur corres-
30 pondant à une largeur déterminée de main, il suffit donc d'interposer entre le corps (12) et l'embase (14) une ou plusieurs rondelle (21) ayant telle ou telle épaisseur ; et sur l'empilage ainsi réalisé est ensuite engagé un élément extérieur de poignée (13) ayant la longueur voulue.

35 Comme il va de soi, l'invention ne se limite pas aux seules formes d'exécution de cette poignée de bâton de ski qui ont été ci-dessus décrites à titre d'exemples ;

0175625

6

elle en embrasse, au contraire, toutes les variantes de réalisation.

-REVENDICATIONS-

1- Poignée de bâton de ski, caractérisée en ce qu'elle est constituée par au moins deux éléments (1, 8, 8a... 12, 13, 13a) fabriqués séparément et dont l'un (1, 12) coopère directement avec le bâton et sert de support à l'autre (8, 8a... 13, 13a...) qui présente, d'une part, une zone de dimensions déterminées par celles du premier élément, et d'autre part, une zone dont les dimensions sont fonction de celles à donner à la poignée, ces deux éléments comportant des moyens (7, 10...) d'assemblage l'un à l'autre.

2- Poignée de bâton de ski, selon la revendication 1, caractérisée en ce que le corps (1) de la poignée présente, sur une partie de sa périphérie, une face (6) ayant un profil identique à celui de la face correspondante (9) d'un élément complémentaire (8, 8a) dont les dimensions transversales déterminent celles finales de la poignée, des clips, vis ou autres moyens (7, 10) étant prévus pour relier le corps de la poignée et l'élément rapporté.

3- Poignée de bâton de ski, selon les revendications 1 et 2, caractérisée en ce que les faces correspondantes (6, 9) respectivement du corps (1) de la poignée et de l'élément complémentaire (8, 8a) sont planes et en ce que sur la face plane (6) de l'élément (1) débordent des doigts (7) coopérant avec des trous correspondants (10) aménagés dans l'élément complémentaire (8, 8a) et accessibles à partir de la face plate (9) de cet élément.

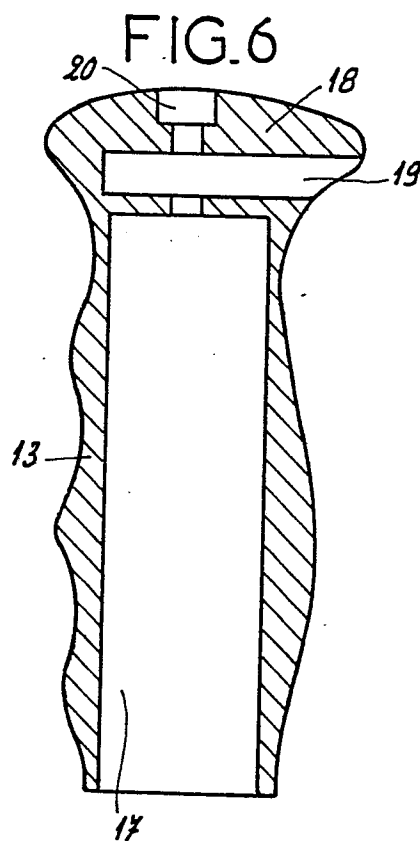
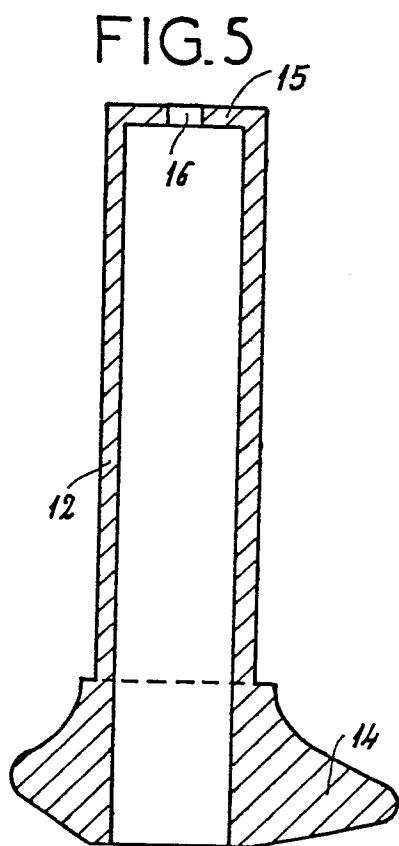
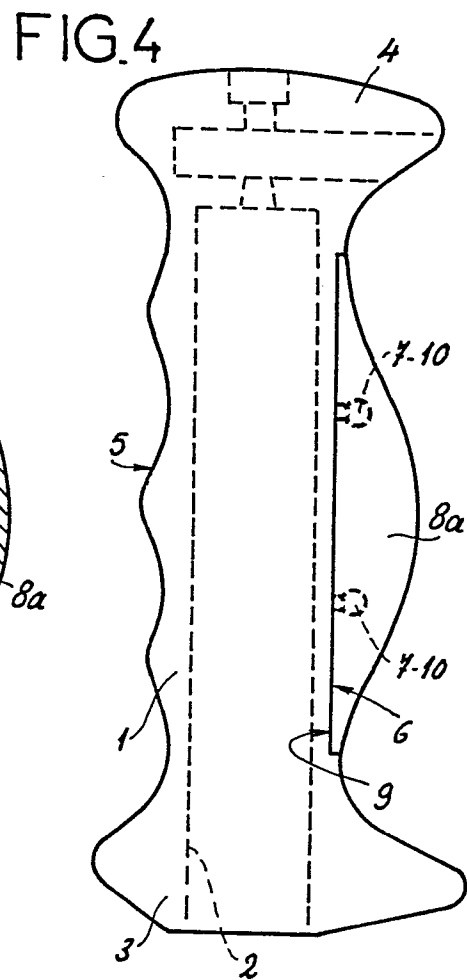
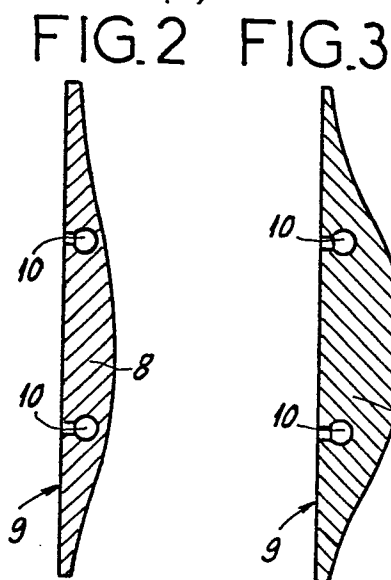
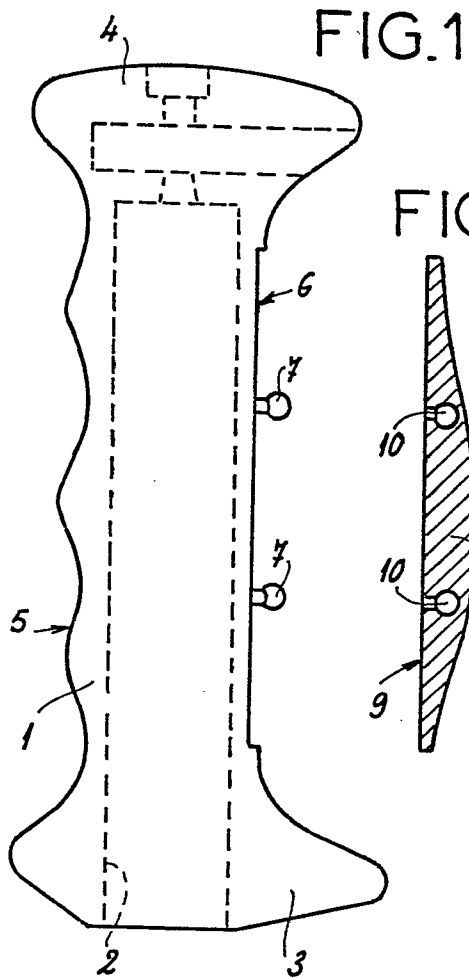
4- Poignée de bâton de ski, selon la revendication 1 caractérisée en ce que qu'elle est formée en combinaison par un premier élément tubulaire (12) comportant une base (14) constituant la base de la poignée et par un deuxième élément tubulaire (13, 13a) coiffant le premier et dont les dimensions transversales déterminent celles de la poignée.

5- Poignée de bâton de ski selon les revendications 1 à 4, caractérisée en ce que l'élément tubulaire (12) intérieur de la poignée comporte, à son sommet, un fond (15) présentant un orifice central (16) dans lequel se visse directement ou indirectement la tige d'une vis qui assure

simultanément la liaison entre les deux éléments de la poignée et la fixation de la dragonne.

6- Poignée de bâton de ski selon l'une quelconque des revendications 1, 4 et 5, caractérisée en ce que son
5 élément intérieur est constitué par un corps tubulaire (12), par une embase annulaire indépendante (14) et par une ou des rondelles intermédiaires (21) d'épaisseur identique ou différente.

0175625



0175625

FIG. 7

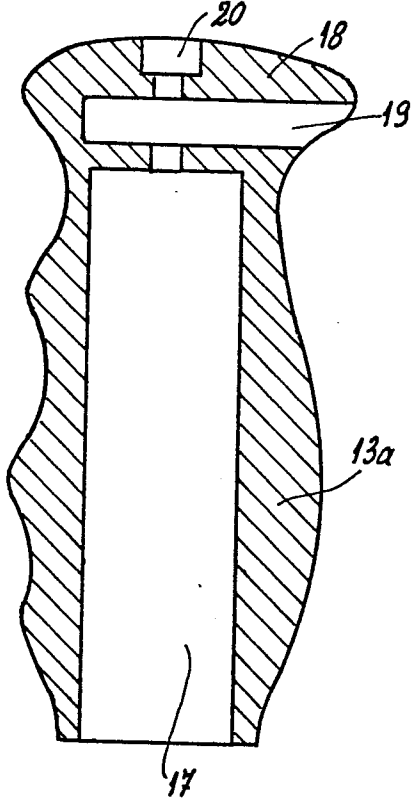


FIG. 8

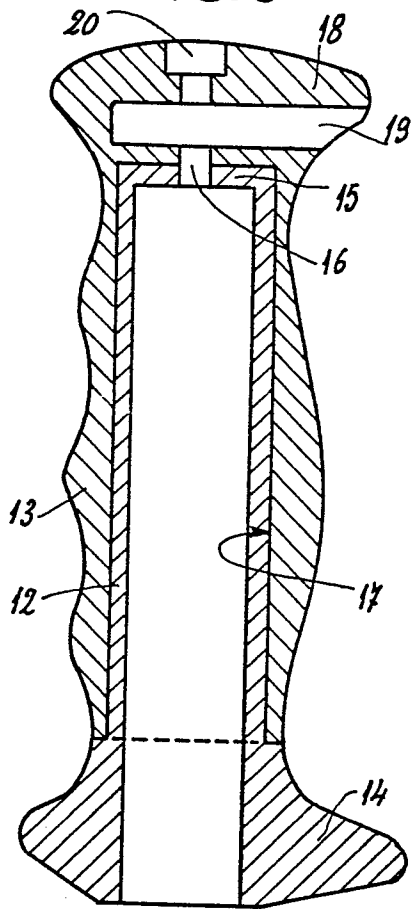
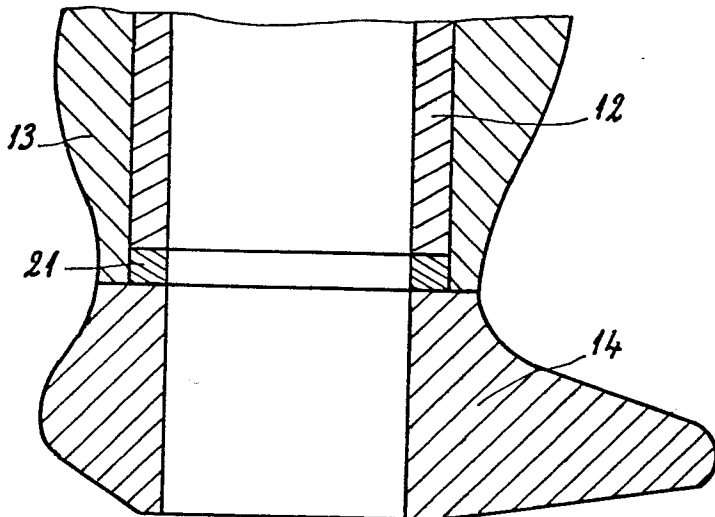


FIG. 9





Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

0175625

Numero de la demande

EP 85 42 0151

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int. Cl. 4)
X	EP-A-0 044 588 (MECCANOTEX) * En entier *	1, 4, 5	A 63 C 11/22
X	DE-U-7 910 443 (GRETSCH) * En entier *	1	
A		2, 4	
A	GB-A-2 133 294 (GRANGE) * En entier *	1-5	
A	FR-A-1 470 498 (COBER) * En entier *	1-3, 5	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl. 4)
			A 63 C A 63 B
Le présent rapport de recherche a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche LA HAYE		Date d'achèvement de la recherche 06.11.1985	LEMERCIER & Co L. L.
<p>CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES</p> <p>X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire</p> <p>T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons</p> <p>& : membre de la même famille, document correspondant</p>			

OEB Form 1503 03 82